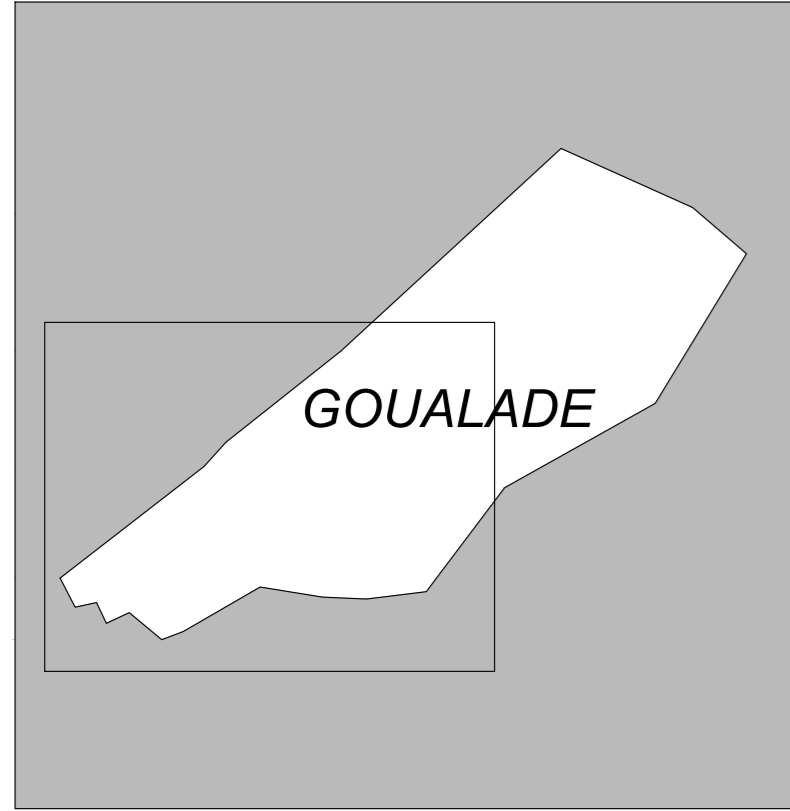


COMMUNE DE GOUALADE

1ère MODIFICATION SIMPLIFIEE
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1-5 000ème



Projet porté à la connaissance du public du 2 Mai 2015 au 2 Juin 2015

P.L.U. modifié par délibération du conseil Communautaire Le : 22 Juin 2015

Architectes D.P.L.G.

38 quai de Bacalan
33 300 BORDEAUX

Urbanistes D.E.S.S.

Tél: 05 56 29 10 70
Fax: 05 56 43 22 81

Paysagistes D.P.L.G.

E-mail: contact@agencemetaaphore.fr



LEGENDE :

ZONAGE

- ZONES URBAINES : Zone "U" U Zone
- ZONES A URBANISER : Zone "AU" Ua Secteur de zone
- ZONES NATURELLES : Zone "N"
- ZONES AGRICOLES : Zone "A"

- 1 Emplacement réservé
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
- Espace Boisé Classé à créer au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'urbanisme
- A Point de passage obligé

Elements de paysage à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L. 123-1-5-7° :

- Elément bâti
- Arbres remarquables
- ▼ Construction récente ne figurant pas sur le plan de cadastre

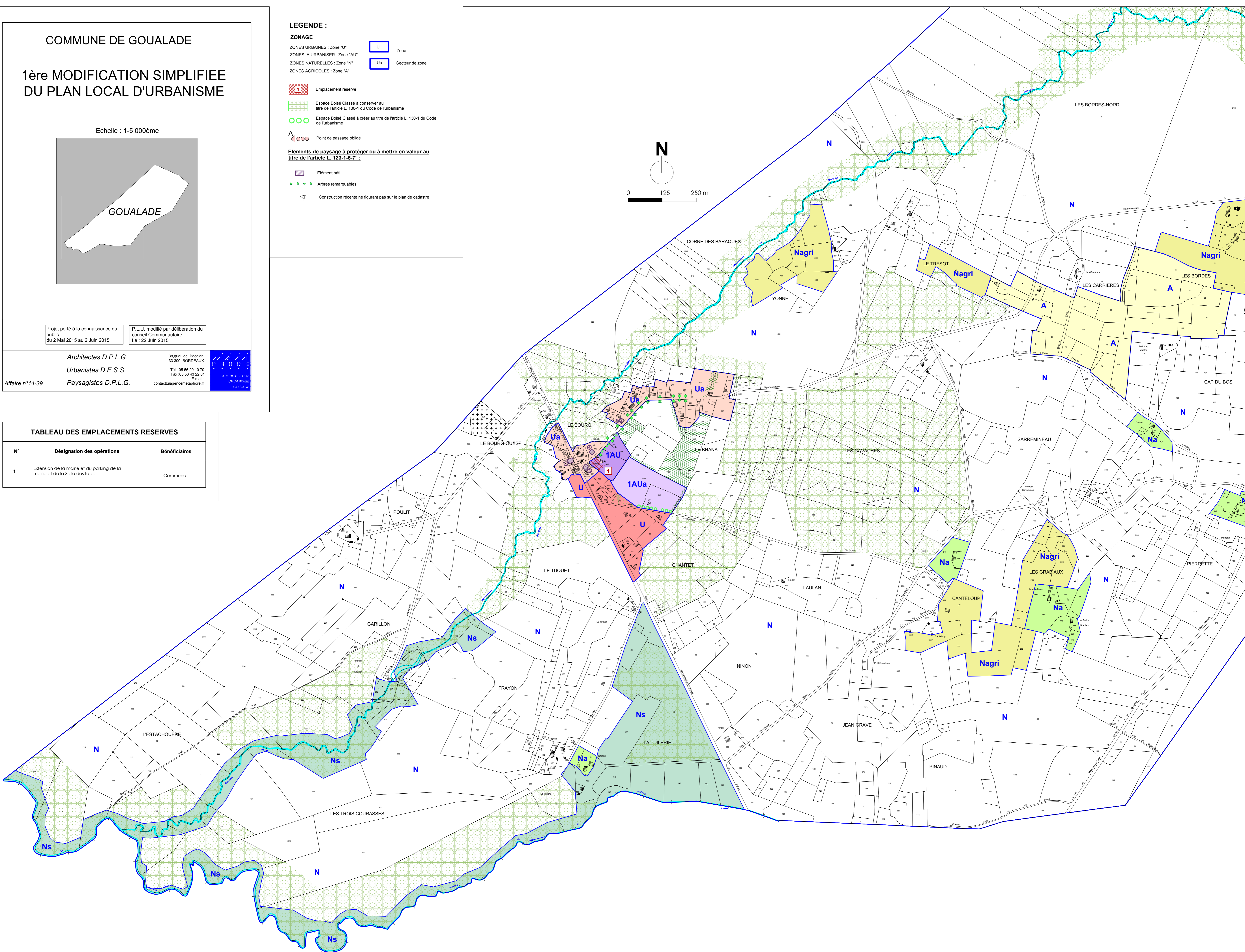
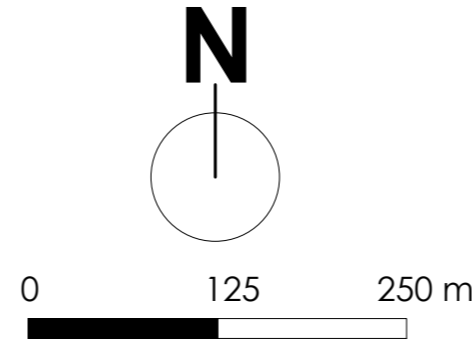


TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES		
N°	Désignation des opérations	Bénéficiaires
1	Extension de la mairie et du parking de la mairie et de la Salle des fêtes	Commune